EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 02 décembre 2024

Présents :

M. D. GILKINET ; Bourgmestre sortant - Président

Mme M. MONVILLE, Première Echevine sortante et non réélue

M. T. WERA, Second Echevin sortant et non réélu

Mme. V. LABRUYERE, Troisième Echevine sortante et réélue Conseillère

M. A. ANDRE, Président du C.P.A.S. sortant et réélu Conseiller

M. E. DECHAMP, M. S. BEAUVOIS, Mme J. COX, Mme B. DEWEZ et M. P. PIRON ; Conseillers sortants et non réélus

Mme Y. VANNERUM, M. A. RENNOTTE, M. P. GOFFIN, Mme. C. SERVATY, M. J.

DUPONT, Mme S. BRONNE, M. S. LAMBOTTE, Mme. N. GERARD, M. F. BASTIN, M. S. GODART; Conseillers élus

M. H. SNACKERS ; Directeur général

10 Conseillers communaux - Déclarations facultatives d'apparentement - Prise d'acte

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc.

Vu aussi l'article 148 du code wallon du logement et les statuts des sociétés de logement auxquelles la Commune de Stoumont adhère ;

Considérant que les élus des listes PS, MR, Engagés, Ecolo et PTB sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'ils confirment vouloir rester attachés, respectivement, à leur liste, tandis que les élus des listes Stoumont Demain et #VivrEnsemble peuvent déposer une déclaration d'apparentement;

Considérant que les conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparentement auprès du Directeur général :

- Monsieur Didier GILKINET : Parti Socialiste
- Monsieur Albert ANDRE : Parti Socialiste
- Madame Vanessa LABRUYERE : Parti Socialiste
- Monsieur Alexandre RENNOTTE : Mouvement Réformateur
- Madame Sophie BRONNE : Mouvement Réformateur
- Monsieur José DUPONT : Mouvement Réformateur
- Madame Nathalie GERARD : Mouvement Réformateur
- Monsieur Stéphan GODART : Mouvement Réformateur
- Monsieur Sébastien LAMBOTTE : Mouvement Réformateur

Considérant que les conseillers élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparentement auprès du Directeur général :

- Madame Yvonne VANNERUM,
- Monsieur Philippe GOFFIN,
- Monsieur Francis BASTIN,

• Madame Coline SERVATY,

En conséquence, le Conseil communal

Prend acte des déclarations d'apparentement suivantes :

- Monsieur Didier GILKINET : Parti Socialiste
- Monsieur Albert ANDRE : Parti Socialiste
- Madame Vanessa LABRUYERE : Parti Socialiste
- Monsieur Alexandre RENNOTTE : Mouvement Réformateur
- Madame Sophie BRONNE : Mouvement Réformateur
- Monsieur José DUPONT : Mouvement Réformateur
- Madame Nathalie GERARD : Mouvement Réformateur
- Monsieur Stéphan GODART : Mouvement Réformateur
- Monsieur Sébastien LAMBOTTE : Mouvement Réformateur

ARRETE comme suit la composition politique du Conseil communal ;

Nom et prénom des Conseillers	Apparentement
DUPONT José	Mouvement Réformateur
GILKINET Didier	Parti Socialiste
ANDRE Albert	Parti Socialiste
VANNERUM Yvonne	Liste locale "#VivrEnsemble"
LABRUYERE Vanessa	Parti Socialiste
RENNOTTE Alexandre	Mouvement Réformateur
GOFFIN Philippe	Liste locale "#VivrEnsemble"
BRONNE Sophie	Mouvement Réformateur
LAMBOTTE Sébastien	Mouvement Réformateur
GERARD Nathalie	Mouvement Réformateur
BASTIN Francis	Liste locale "Stoumont Demain"
GODART Stéphan	Mouvement Réformateur
SERVATY Coline	Liste locale "#VivrEnsemble"

Charge le Collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la commune et de transmettre la composition des groupes politiques du Conseil communal de Stoumont, avec les déclarations d'apparentement aux intercommunales, sociétés de logement et a.s.b.l pluricommunales dont Stoumont fait partie

Par le Conseil Communal,

Le Directeur général, (s) H. SNACKERS Le Bourgmestre, (s) D. GILKINET

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. SNACKERS D. GILKINET